

Séance du 04 SEPTEMBRE 2019

Membres en exercice :	15
Présents :	12
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°40 / 2019

Envoyé en préfecture le 05/09/2019

Reçu en préfecture le 05/09/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190904-201940COMPTADM2-DE

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**

le **04 septembre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 29 août 2019

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WALCZAK Franck, WEBER Hélène, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel.**

3 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, LATIL Yves et WALLON Muriel.**

1 Pouvoir(s) : **LATIL yves à LERDA Serge**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : COMPTABILITE
BUDGET GENERAL / DECISION MODIFICATIVE N°2/2019
VIREMENTS DE CREDITS**

--- Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que suite au nouveau règlement des transports scolaires, les parents ont l'obligation de s'acquitter en ligne du règlement directement auprès de la Région.

--- Lors du conseil du 12 juin 2019, il a été décidé que la gratuité serait maintenue et les familles remboursées par la collectivité « organisateur de second rang », c'est-à-dire Aubignosc sur présentation du ticket de paiement validé par la Région. Aubignosc demandera ensuite à Châteauneuf-Val-St-Donat le remboursement des montants inhérents aux enfants de sa commune.

---- Or, le compte utilisé pour le remboursement n'est pas suffisamment abondé ; il y a lieu de réaliser un virement de crédits.

--- La proposition est la suivante :

- Compte 62878 = - 10 000 €
- Compte 678 = + 10 000 €

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

➤ **VOTE** le virement de crédits tel que détaillé ci-dessus

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.

